

*Développement régional—Loi*

ventes de composants de mobilier étaient tombées presque à néant aux États-Unis. Cette entreprise s'est établie dans une région hyperdéprimée, et y avait recruté environ 300 personnes. J'ai communiqué avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui de l'EER, et j'ai tout fait pour essayer de sauver toute l'entreprise. Monsieur l'Orateur, toute la population de Mattawa, qui compte environ 3,000 habitants, et toute la population des petites fermes voisines de la ville est vouée à la misère si la société disparaît. Il n'y a pas d'autre industrie dans cette partie du haut de l'Outaouais que les trois succursales de cette fabrique de meubles. C'est la raison pour laquelle j'appuie le bill et demande que cette question soit envisagée non seulement avec soin, mais aussi avec réalisme quand le moment sera venu de renouveler le programme en 1976.

● (1440)

Je pourrais fournir d'autres statistiques pour le comté de Renfrew et la ville de Pembroke, mais je m'en abstiendrai vu que d'autres députés désirent commenter le bill. Je demande cependant que la région que j'ai mentionnée soit de nouveau désignée pour une autre période de 12 mois. A l'heure actuelle, la ville de Pembroke, située dans le comté de Renfrew, négocie avec le gouvernement provincial une entente-cadre de développement. Les négociations durent depuis des mois, mais rien n'a encore été conclu. Plutôt, je dois dire qu'aucune entente partielle n'a été conclue parce que l'entente-cadre couvre toute la province.

Je sais que beaucoup de députés considèrent l'Ontario comme la province riche du pays. C'est peut-être vrai pour certaines régions de la province, mais la vallée de l'Outaouais, c'est-à-dire les deux côtés de la rivière, est souvent comparée aux provinces Maritimes. Beaucoup d'anciens militaires de la base des forces canadiennes de Petawawa ont pris leur retraite dans la vallée de l'Outaouais parce qu'elle ressemble beaucoup à leur province d'origine dans les Maritimes. La ressemblance est très forte.

Alors que certaines régions de l'Ontario connaissent une croissance rapide, beaucoup d'autres s'apparentent aux régions à croissance lente du Canada. Et de ce fait, beaucoup de municipalités, de comtés et de districts ne peuvent assurer les services d'eau et d'égout que le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) vient juste de mentionner. Ils n'ont donc pu aménager de parcs industriels modernes avec toutes les facilités nécessaires pour attirer les industries comme c'est le cas pour les régions à croissance rapide de l'Ontario.

Les municipalités ont suggéré ce que pourraient comprendre les ententes locales de développement qui découlent du programme fédéral-provincial. Ces ententes locales devraient porter sur les services d'eau et d'égout afin de moderniser les parcs industriels. Cependant, même si une région située à 250 ou 350 milles d'un grand centre urbain dispose d'un parc industriel moderne, les industries continueront de s'installer dans les grands centres du pays. Ce qu'il faut aux régions rurales de l'Ontario et aux petites municipalités de la province qui n'ont pas les mêmes avantages que les grands centres urbains dont les recettes municipales sont élevées, c'est un programme de stimulation intégré à l'entente-cadre de développement. C'est essentiel si l'on veut que le programme profite réellement à ces régions.

Les diverses ententes auxiliaires de développement devraient supprimer certaines des tracasseries administratives qui caractérisent, malheureusement, bien des ententes fédérales-provinciales. Il est essentiel que les relations

[M. Hopkins.]

de travail entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux soient bonnes. Un dialogue étroit et sincère est aussi extrêmement important. Nous ne devrions pas ménager nos efforts dans les régions à croissance lente. Les parcs industriels doivent être pourvus de canalisations d'égout et d'eau. Il faut accorder des subventions aux municipalités pour qu'elles puissent offrir de meilleurs services d'évacuation des eaux usées, d'approvisionnement en eau potable, des conduites d'égout, des canalisations d'eau, etc. La Société centrale d'hypothèques et de logement a déjà beaucoup accompli dans ce sens, et je tiens à féliciter cette société de la Couronne. Elle s'est très bien acquittée de cette tâche.

Ces parcs industriels bénéficieront donc de grandes possibilités de développement, et ceux qui viendront s'y installer auront besoin de nombreux services qu'il nous faut prévoir. Plus ces régions seront peuplées, plus le besoin de services se fera sentir. Cette expansion régionale décongestionnera certaines villes inutilement surpeuplées au Canada, où les logements coûteux entraînent des frais accrus.

Bien des gens ont quitté les régions rurales pour venir s'installer dans les grandes villes. D'autres qui ont vécu toute leur vie dans des centres urbains considèrent que le mode de vie des petites villes offre certains avantages: un paysage rural, les terres de la région du bouclier de l'est de l'Ontario. Non seulement la qualité de la vie de ces personnes en est-elle améliorée, mais la mesure à l'étude leur offre aussi des moyens de subsistance. Elle ralentira la croissance des grands centres urbains de l'Ontario qui coûteraient une fortune au Canada s'ils continuaient de se développer au rythme actuel. Voudrait-on au Canada avoir des villes comme New York, Chicago ou Detroit?

Aux termes de la mesure à l'étude aujourd'hui et aux termes de l'entente-cadre de développement au niveau fédéral-provincial, il faudrait des programmes pour développer les petites communautés dans tout le Canada et améliorer ainsi la qualité de la vie des Canadiens.

● (1450)

Je tiens à signaler que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) qui est, soit dit en passant, mon voisin de pupitre, obtient certes tout mon appui dans ses efforts en ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale. J'espère que ces programmes se poursuivront dans les années à venir, afin que nous n'ayons pas à faire face aux problèmes dont j'ai parlé tantôt.

En terminant, je voudrais réitérer la demande que je consignais tantôt au compte rendu visant à accorder une prolongation de 12 mois à la région spéciale du comté de Renfrew. Je voudrais que les deux paliers les plus élevés de gouvernement s'entendent plus rapidement en vue de signer l'accord de développement général restreint pour ma circonscription dans la vallée de l'Outaouais. Je voudrais signaler à propos de la vallée de l'Outaouais en général que le député de Pontiac (M. Lefebvre) collabore étroitement avec moi depuis des années—et nous sommes en excellents termes—pour régler les mêmes problèmes et nous appuyons également sans réserve le ministère de l'Expansion économique régionale. Une fois encore je rends hommage aux fonctionnaires de ce ministère, en dépit des critiques qui leur sont adressées de temps à autre.

J'aimerais ajouter que je suis prêt en tout temps à équilibrer les éléments positifs avec les éléments négatifs que le ministère de l'Expansion économique régionale a pu